

Des actions pour préserver nos ressources en eau



P2- Pièces d'identité : prenez rendez-vous en ligne et gagnez du temps !

P7- Le Muid Marcel, la zone artisanale du Pôle de Développement des Hauts de Margny

P8- Le service gratuit de ramassage des encombrants en porte à porte

Pièces d'identité : prenez rendez-vous en ligne et gagnez du temps !

Le service Carte Nationale d'Identité - Passeport de la ville de Compiègne facilite vos démarches, pour vos demandes de pièces d'identité, en vous offrant la possibilité de prendre rendez-vous directement en ligne sur le site de Compiègne et son Agglomération (rubrique démarches en ligne) pour déposer votre dossier.



> Vous devez en premier lieu faire une pré-demande, soit à l'aide d'un formulaire Cerfa à retirer dans le service Carte Nationale d'Identité - Passeport de la ville de Compiègne, soit en remplissant une pré-demande sur le site ants.gouv.fr.

> Votre dossier une fois complété, avec l'ensemble des pièces demandées, est à déposer en mairie sur rendez-vous :
- lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45,
- jeudi, de 13h30 à 16h45.

La prise de rendez-vous peut se faire maintenant directement en tapant l'adresse : **demarches.agglo-compiegne.fr/rdv-cni-passeport** ou en **flashant ce QR code** :



Pour plus de renseignements :
Service Carte Nationale d'Identité - Passeport
cni@mairie-compiegne.fr
03 44 40 73 36 - 03 44 40 72 00



À VOTRE SERVICE !
7j/7 • Midi & soir
Portage de repas à domicile

l'aide à domicile
ADHAP

Livraison 9,22€/jour*

Midi & Soir
à domicile signé Adhapp

✓ **C'est vous qui choisissez !**
Vous avez le choix entre 3 entrées, 3 plats, 3 accompagnements, 3 produits laitiers, 3 desserts et un potage.

✓ **Vous êtes livré à domicile**

✓ **Dégustez !**

Services à la personne

Communes desservies : les communes de l'ARC et leurs voisines

-50% DE RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔTS*

*9,22€ par jour après réduction d'impôt.
Prix avant crédit d'impôt : 12€/jour. Le crédit d'impôt est valable sur la livraison uniquement.

ADHAP OISE EST - 149 rue de Paris
Appelez-nous au 03 44 36 72 96

La Literie Y. Lamouche a créé pour vous un matelas HAUT DE GAMME à PRIX FOU pour célébrer ses 60 ans !

depuis 1963 au service de votre bien-être
60 ANS
Literie Y. Lamouche

Matelas Célébration
ANDRÉ RENAULT
à partir de **1390€***
et des packs complets à prix incroyables !

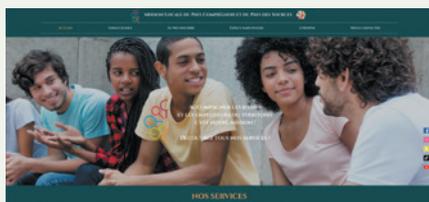
Edition limitée à 100 exemplaires

Grand Litier
Literie Y. Lamouche

JAUX - 141 avenue Jean Moulin
ZAC du Camp du Roy
03 44 83 41 07 - compiegne@grandlitier.com

Le magazine DZoom débarque sur YouTube

Ce magazine numérique mensuel est proposé par l'association Trans Doc qui œuvre au service des malvoyants. Consacré à l'actualité des associations du Compiégnois, ce magazine propose également une rubrique originale et passionnante sur le monde de la forêt de Compiègne et une autre sur les expositions à ne pas manquer. Pour visionner les 2 premiers magazines, flashez ce QR code :



Découvrez le nouveau site internet de la Mission Locale de Compiègne

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement dans les domaines de l'emploi, de la formation ou du social ?

La Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources vous aide à travailler votre projet professionnel. Avec leur nouveau site, découvrez tous les dispositifs et services proposés :

www.ml-compiegne.org

Le Festival des forêts se déroule jusqu'au 15 juillet



Pour sa 31^e édition, le Festival des forêts renouvelle les formes du concert et vous invite à vivre une immersion dans la nature et des expériences sensorielles inédites tout près de chez-vous.



Pour plus de renseignements :
03 44 40 28 99 - www.festivaldesforets.fr



Retrouvez la version audio de ce magazine en flashant ce QR Code :



ÉDITORIAL

Philippe MARINI

Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de Compiègne

Ensemble, préservons notre ressource en eau !

Particulièrement soucieuse de préserver notre ressource en eau potable, votre collectivité a mis en place des actions concrètes pour limiter sa consommation en eau potable.

La tarification progressive de l'eau, dont nous avons été des précurseurs en France, les nouveaux aménagements de l'espace public, permettant l'infiltration des eaux de pluie, ou encore l'aide financière pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie sont autant d'exemples de nos réalisations.

Le Fonds Vert, initié par l'Agglomération de la Région de Compiègne en 2021, permet encore cette année, grâce à son enveloppe de 50 000 € répartis sur 3 ans, de soutenir les associations engagées en faveur du développement durable. Quelle satisfaction que de suivre l'aboutissement du projet d'autonomie en eau de l'association lauréate Les Jardins des Grelinettes, à l'heure où la question de la sécheresse est plus que jamais d'actualité.

Alors que l'arrêté, relatif aux restrictions sur l'usage de l'eau, pris par la Préfecture en mars dernier, nous contraint à une vigilance accrue, c'est à chacun d'entre nous, citoyen, association, industriel d'agir. Ensemble, faisons preuve de sobriété et d'entraide pour agir à la préservation de notre ressource en eau.

+ de 47 000 followers



Suivez toute notre actualité sur notre page Compiègne et son agglomération





Des actions pour préserver nos ressources en eau

Aménagement du rond-point de Bury Saint Edmunds à Compiègne

Alors que nous démarrons la période estivale, la sécheresse est plus que jamais au cœur de nos préoccupations. Le changement climatique, la croissance démographique et le développement économique nécessitent de trouver des solutions pour garantir une ressource en eau durable.

Peut-on parler de sécheresse sur notre territoire ?

La France a connu l'été dernier et sur l'ensemble de l'année 2022, des températures anormalement chaudes provoquant sécheresses et incendies. Les nappes phréatiques ont ainsi perdu une grande quantité d'eau.

Sur notre territoire en particulier, la sécheresse peut être causée par des périodes prolongées de temps sec et chaud, le manque de précipitations, une surconsommation des ressources en eau ou une combinaison de ces facteurs.

Les pluies printanières sont certes bénéfiques pour la végétation mais ne permettent pas de recharger la nappe phréatique, ce qui rend notre territoire également concerné par la sécheresse.

Comment se recharge en eau la nappe phréatique ?

La nappe phréatique se recharge principalement par les infiltrations d'eau de pluie non interceptée par les végétaux, généralement durant la période hivernale qui s'étend de novembre à mars.

Le niveau de la nappe est mesuré à l'aide d'un piézomètre (puits) qui permet de suivre l'évolution de la recharge et de la vidange. Le piézomètre de référence pour l'ARC est situé sur la commune de Blincourt.

Globalement, notre secteur est marqué par une très faible recharge de la nappe. Le niveau mesuré en mai 2023 correspond au seuil de crise défini par un dispositif départemental de gestion de la sécheresse.*

Les actions de votre collectivité

L'ARC travaille depuis plusieurs années pour limiter la sécheresse :

- **Un budget de 2,6 millions d'euros HT** consacré chaque année au **renouvellement des canalisations** sur l'ensemble de l'ARC afin de maintenir les canalisations en bon état.
- **L'infiltration à la parcelle des eaux pluviales**, pour recharger les nappes et réduire le ruissellement de surface, obligatoire dans les permis de construire depuis décembre 2019.
- **Une aide au financement des récupérateurs d'eau de pluie** pour les particuliers. L'ARC a financé 100 demandes à hauteur



Le saviez-vous ?

Sur le département de l'Oise, les réserves d'eau souterraines constituent **90 % de notre ressource en eau potable.***

• **L'aménagement de l'espace public** pour une gestion vertueuse des eaux de pluie avec l'utilisation de paillis et l'arrosage en goutte à goutte. **Les nouveaux giratoires** ont été réalisés avec des voies en pente inversée, pour collecter les eaux de pluie au centre du giratoire et dans les noues environnantes.



de 50 € d'aide maximum par ménage en 2023. Cette opération, terminée pour cette année, a connu un franc succès.

• **L'application d'un prix progressif de l'eau** pour la plupart des communes de l'ARC pour inciter la population à limiter sa consommation. Il existe une tarification évolutive sur la part délégataire eau potable sur les tranches suivantes : 0-15 m³ ; 15-120 m³ ; >120 m³/an.

• **La mise en place du Fonds Vert**, pour aider financièrement les associations et les structures éducatives dans la réalisation de leurs projets et contribuer à la transition écologique sur le territoire de l'ARC.

Pourquoi est-il urgent d'agir ?

Les épisodes de sécheresse ont de multiples impacts sur les milieux aquatiques, consécutifs à la baisse des niveaux d'eau dans nos rivières. C'est donc toute la biodiversité et le patrimoine piscicole qu'il est primordial de préserver en agissant collectivement pour préserver notre ressource en eau.

Nous pouvons aussi contribuer individuellement en adoptant de bons réflexes au quotidien comme :

- > prendre une douche courte plutôt qu'un bain,
- > identifier les fuites et les réparer rapidement,
- > opter pour des chasses d'eau à double débit,
- > ne pas laisser couler l'eau inutilement et installer des mousseurs sur les robinets.



Pour plus de renseignements : developpementdurable@agglo-compiegne.fr

Vigilance accrue sur notre territoire

Depuis le 22 mars 2023, un arrêté préfectoral, mis à jour le 2 juin dernier, réglemente provisoirement l'usage de l'eau dans l'Oise.

Rappel des mesures de **RESTRICTIONS D'ARROSAGE** à respecter



INTERDICTION d'arroser les pelouses, les massifs fleuris



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers entre 9h et 20h



INTERDICTION de remplir les plans d'eau, piscines privées de plus d'1m³



INTERDICTION de laver les véhicules particuliers



INTERDICTION de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usagers sur le site internet des services de l'État dans l'Oise en flashant ce QR code :



*Source : Syndicat Mixte Oise Aronde - Bulletin de situation de la sécheresse - Mai 2023

[Les acteurs de l'agglo]

Les 1^{ers} rollers électriques au monde sont Compiégnois !



L'équipe AtmosGear au CES (Consumer Electronics Show), le salon high-tech de Las Vegas, en janvier 2023



Mohamed Soliman, alias « Mido », créateur des rollers électriques

À seulement 25 ans, Mohamed Soliman, alias « Mido », diplômé de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), a créé les tout premiers rollers électriques dans l'objectif de faciliter nos déplacements quotidiens.

Il n'avait que 12 ans lorsqu'il a imaginé pour la première fois ces rollers électriques. Déterminé à atteindre son objectif, c'est à l'UTC qu'il choisit de réaliser son cursus d'ingénieur. L'accompagnement entrepreneurial dispensé par ses mentors et les financements obtenus grâce aux divers concours d'innovations remportés lui permettent, dès 2018, de lancer son premier prototype.

Aujourd'hui, le rêve s'est transformé en entreprise : **AtmosGear**. Les rollers sont conçus à Compiègne avant d'être assemblés à Clairoux. Avec 500 paires produites en 2023,

notre entrepreneur, qui a déjà embauché 3 salariés, a pour ambition d'en produire 3 000 en 2024.

AtmosGear entame aujourd'hui une levée de fonds de 1 million d'euros pour accélérer le développement à l'international. En parallèle, Mido souhaite ouvrir les portes de son atelier d'assemblage aux collégiens et lycéens. L'objectif : faire découvrir son quotidien, sa passion pour la mécanique, et surtout donner l'envie d'aller au bout de ses rêves !



Contact :
www.atmosgear.com

Autonomie en eau réussie pour les Jardins des Grelinettes !

Lauréate du Fonds vert de l'ARC en 2021, pour son projet d'autonomie en eau, l'association margnotine se réjouit d'avoir atteint son objectif en poursuivant ses actions dans la concertation et la bienveillance.

L'association a installé 92 cuves pour récupérer les eaux de pluie mais également 2 carports afin de bénéficier d'abris munis de toits avec gouttières. Ces installations, financées en partie par le Fonds vert de l'ARC, permettent aujourd'hui aux 26 familles membres d'être autonomes en eau pour l'arrosage de leurs cultures.

Les bénévoles s'orientent désormais vers l'utilisation de plantes moins consommatrices en eau et initient leurs membres à la permaculture. Leurs jardins sont également visités par les écoles voisines pour initier les enfants au jardinage.

Dans un contexte d'inflation importante sur l'alimentation et de restriction

d'eau, ces jardiniers sont ravis de pouvoir bénéficier de ces parcelles de 30 à 70 m² louées pour une somme modique et de profiter de légumes de saison pour nourrir leur famille !



Contact : Les Jardins des Grelinettes 03 44 36 44 60
lesjardinsdesgrelinettes@gmail.com





Des emplois à la clé

Quelques recrutements seront réalisés pour permettre le développement de ces sociétés et dépasser les 512 emplois déjà présents sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny.

Le Muid Marcel, la zone artisanale du Pôle de Développement des Hauts de Margny

Situé sur les hauteurs de Margny-lès-Compiègne, au sein du Pôle de Développement des Hauts de Margny et à proximité de l'aérodrome, le Muid Marcel s'étend sur près de 9 hectares. Alors que les premières entreprises ont débuté leur installation il y a maintenant 10 ans, le parc connaît aujourd'hui une deuxième phase de développement.

Soutenir les PME dans leur développement

Le Muid Marcel compte déjà plusieurs entreprises dont **Kiddi Quad**, spécialisée dans la vente à distance de voitures électriques pour enfants, **Compiègne Paysage**, paysagiste, **Adrenal'in**, école de danse, et enfin, **Jean-Marc Publicité**, spécialisée dans la création d'enseignes publicitaires.

D'ici 2024, 3 nouvelles entreprises, déjà implantées sur notre territoire et accompagnées par l'Agglomération, ont fait l'acquisition de parcelles pour poursuivre leur développement et faire construire leurs propres locaux :

- **A.H.C. (Air Hydraulique Climatisation)**, installée actuellement au sein du bâtiment pépinière de l'Isarienne sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny, spécialisée dans la réalisation de travaux d'installation de systèmes de plomberie et de chauffage pour les entreprises et les particuliers, dans le cadre de projets de réhabilitation ou de bâtiments neufs.

- **DIR-TECH**, installée depuis 8 ans sur la commune de Béthisy-Saint-Pierre et spécialisée dans le dépannage, l'installation

et la rénovation de stations de lavage grand public.

- **GMP Construction**, société spécialisée dans la réalisation d'aménagements extérieurs notamment du pavage en béton lavé et plus récemment la construction de piscines pour une clientèle composée exclusivement de particuliers. Ce nouveau bâtiment permettra d'y regrouper les 3 sites de l'entreprise, ses dépôts situés à La Croix Saint Ouen et Compiègne, ainsi que son siège situé actuellement à Jaux.

Des aménagements pour faciliter l'accès

Une nouvelle voie sera réalisée dès le mois de septembre pour conduire aux nouvelles parcelles, en contournant les bâtiments existants, et faciliter ainsi l'implantation des nouvelles entreprises.

Une troisième phase de développement de la zone pourrait être envisagée de l'autre côté de la route départementale.



Contact : Service du Développement Économique **03 44 40 76 45**
economie@agglo-compiegne.fr



Julian Herbet,
Gérant
Kiddi Quad

L'ARC soutient mon développement

« L'Agglomération m'accompagne depuis mes débuts en 2013. À l'époque, je louais des locaux à Venette. Je me suis ensuite installé au Muid Marcel, où j'ai pu faire construire mes locaux en 2019, car je manquais de place pour poursuivre le développement de mon entreprise. Aujourd'hui, j'envisage l'acquisition d'une seconde parcelle, dans la continuité de l'existante, dans le but de créer une extension pour développer ma nouvelle activité de location de vans et fourgons aménagés. »



Le service gratuit de ramassage des encombrants en porte à porte

Pour les personnes ne pouvant se déplacer à la déchetterie, vivant en habitations individuelles et immeubles collectifs ne bénéficiant pas d'un ramassage à jours fixes, un service gratuit d'enlèvement des objets encombrants sur rendez-vous est possible.

1. Prise de rendez-vous

Listez l'ensemble des objets que vous souhaitez faire enlever dans la limite de 3m³ puis appelez le **0800 779 766** pour prendre rendez-vous.

Une opératrice de notre prestataire Sepur choisira avec vous la date d'enlèvement.



2. Confirmation avec un code enlèvement

Vous recevez un mail et un SMS, contenant un code, pour confirmer votre rendez-vous.

Le code qui vous est transmis est à faire apparaître sur les objets à enlever. Cela permet de justifier votre rendez-vous et permet de distinguer vos objets d'éventuels dépôts sauvages.



Meves Goncalves,
Habitante de Béthisy-Saint-Martin

Un service utile pour les grands volumes

« Ne disposant pas d'un véhicule suffisamment grand pour nous rendre en déchetterie, nous avons fait appel à ce service pour l'enlèvement d'un très grand congélateur. C'est un service très utile pour la population ! »



Pour prendre rendez-vous : 0800 779 766 (numéro gratuit)
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Qu'est-ce que l'on entend par encombrants ?

- Il peut notamment s'agir de :
- meubles (table, chaise, armoire...),
 - matelas et sommiers,
 - appareils électriques et électro-
niques (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...).



Pensez à réparer avant d'acheter...

En quelques clics, vous pouvez obtenir un diagnostic et identifier un acteur de la réparation proche de chez vous.

Pour plus d'informations, consultez le site :

e-reparation.eco

N'hésitez pas à vous rapprocher des associations de réparation solidaire du territoire.



3. Enlèvement des objets encombrants

Déposez sur le trottoir devant votre domicile vos objets à enlever, la veille du rendez-vous à partir de 20h ou le jour même avant 6h.



Rapide, claire et précis !

Karla Wattellier,
Habitante de Saintines

« Nous avons fait appel à ce service pour la 1^{ère} fois. La prise en charge par notre interlocuteur a été claire et précise. Le service est gratuit et rapide. C'est un vrai gain de temps. Merci ! »

D'autres solutions existent pour les encombrants et les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques) :

- **Pour ceux en bon état ou réparables** ayez le réflexe Recyclerie avec la Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC) à Margny-Lès-Compiègne.



> Dépôt du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Toutes les infos sur www.rac60.com ou au **03 44 40 09 90**.

- **La reprise gratuite de votre ancien électroménager** lors de l'achat ou de la livraison d'un nouvel appareil.
- **La reprise gratuite de votre petit électroménager sans obligation d'achat**, en magasin spécialisé.

- **Pour ceux en mauvais état**, les déposer en déchetteries. L'accès est gratuit pour les particuliers munis de leur carte.

> Ouverture du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le dimanche de 9h à 12h. Fermeture le lundi et les jours fériés.

4 Déchetteries sur le territoire de l'ARC

Toutes les infos sur :

www.smdoise.fr

ou N° vert : **0 800 60 2002**



le saviez-VOUS ?



Les papiers d'hygiène, les faux amis du tri !

Les mouchoirs, serviettes en papier, essuie-tout sont certes en papier et pourtant ils ne se recyclent pas !

Cela est dû aux propriétés absorbantes de ces papiers qui les rendent impropres au recyclage. Ces papiers d'hygiène sont donc à jeter dans la poubelle à ordures ménagères.

Vous pouvez jeter ces papiers dans votre composteur, puisqu'ils sont en cellulose (bois), et que cela se décompose, **à condition** qu'ils soient imprégnés de matières organiques (miettes, épluchures, etc.).

Vous pouvez également jeter dans votre poubelle de tri ou dans votre composteur

le rouleau en carton de l'essuie-tout ou du papier toilette.

Pour éviter ces déchets, adoptez les serviettes de table, mouchoirs et autres essuie-tout en **tissu lavable**. Ils peuvent être facilement réalisés à partir de vos anciens textiles.



Pour plus d'info, les animatrices tri et prévention des déchets vous répondent sur messageresdutri@agglo-compiegne.fr ou au 03 44 40 76 33



Du nouveau pour les détenteurs du Pass Oise Mobilité



Dès ce mois-ci, le Pass Oise Mobilité, utilisé sur les réseaux payants de l'Oise mais aussi le réseau régional et TER Hauts-de-France, est remplacé par la **carte Pass Pass**.

Pour bien la recevoir, mettez vos coordonnées à jour en scannant ce QR Code ou en vous connectant sur oise-mobilite.fr.



Pour plus de renseignements :
0970 150 150
www.oise-mobilite.fr

EXPRESSION DES MINORITÉS



Étienne DIOT

Conseiller municipal de Compiègne
etienne.diot@mairie-compiegne.fr
06 81 62 66 10

Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Conseillère municipale
de Margny-lès-Compiègne
emmanuelle.guillaumemonnery@margnylescompiegne.fr - 06 81 25 77 09

Une cantine derrière le collège Monod ? Non, un parking pour hôtel de luxe !

Lors de notre campagne des **élections départementales en 2021**, nous avions mis en lumière l'absence incompréhensible d'une cantine au collège Jacques Monod de Compiègne.

Notre mobilisation a fait bouger les lignes. Le 15 mai, une annonce a enfin été faite par le Conseil départemental.

Nous avons identifié un **site idéal des anciens haras**, jouxtant le collège et appartenant à l'ARC. Selon l'avis de tous, parents, enseignants, collégiens et même certains élus, l'endroit occupé actuellement par un tas de fumier était parfait !

Mais c'était sans compter sur le **veto du maire de Compiègne** qui réserve cet espace pour y implanter un **hôtel de luxe et son parking !** Le Département a donc choisi un site avenue Thiers/R. de Lancry, à 10 minutes à pied du collège...

Si nous nous réjouissons de la promesse de cantine pour 2026, nous regrettons que le conseiller départemental élu depuis 2002, adjoint au maire de Compiègne et vice-président de l'Agglomération, n'ait réussi à convaincre son ami le maire de Compiègne de céder le terrain de l'agglomération.

C'est **une occasion manquée et un vrai gâchis** pour le confort de travail des collégiens, pour les riverains et pour l'intérêt général de ne pas utiliser l'espace à l'arrière du collège pour sa cantine !

Nouveau regard sur le métier d'assistant maternel

L'Agglomération de la Région de Compiègne dispose d'un Relais Parents - Assistants maternels pour informer gratuitement les parents et les assistants maternels sur tous les modes d'accueil existants, dans le domaine de la petite enfance.

Pour en savoir plus sur le métier d'assistant maternel et susciter de nouvelles vocations, découvrez la vidéo sur cette profession : <https://www.agglo-compiegne.fr/le-relais-petite-enfance-de-larc>, ou flashez ce QR Code :



3 animatrices dédiées selon votre commune :

Relais Nord

Tél. 03 44 38 58 33

relaisnord@agglo-compiegne.fr

Relais Centre

Tél. 03 44 38 58 32

relaiscentre@agglo-compiegne.fr

Relais Sud

Tél. 03 44 38 58 31

relaissud@agglo-compiegne.fr



Le numérique s'invite à l'école

Début 2021, 15 communes de l'ARC ont répondu à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale pour subventionner l'acquisition de matériels numériques pour des classes élémentaires.

À ce jour, l'ensemble des classes concernées sont désormais équipées de vidéoprojecteurs interactifs, tableaux blancs, enceintes et ordinateurs portables, permettant aux élèves de se familiariser avec ces équipements dotés des dernières technologies.



Coup d'envoi au stade du Maubon

Cet équipement sportif de haute qualité dédié au football, situé sur la commune de Choisy-au-Bac, est doté de 3 terrains de football, dont 1 synthétique, de tribunes et de vestiaires.



Un terrain de foot à 5, également en synthétique, vient compléter l'équipement.

Le stade du Maubon est mis à la disposition de l'Union Sportive Choisy-Au-Bac (USCB) qui fête cette année ses 100 ans. Il profite également aux écoles de la commune, ainsi qu'à l'association FORME qui œuvre principalement à la formation d'éducateurs sportifs.

Cet équipement, de près de 5,85 millions d'euros, permet d'enrichir l'offre sportive déjà existante à Choisy-au-Bac et vient affirmer l'attractivité de la commune.

C'est où ?

Ce lieu paisible et bucolique est situé sur le hameau de Huleux, sur la commune de Néry.

La commune de Néry, qui compte 665 habitants, une école maternelle et une école primaire, est composée de trois hameaux : Huleux, Verrines et Vaucelles.

Vous pouvez profiter de la piste cyclable, longue de 17 km, pour découvrir Néry depuis Saintines ou Béthisy-Saint-Martin.



Pour plus d'informations sur la commune : www.nery.fr
et pour préparer votre itinéraire cyclable :
www.agglo-compiegne.fr/voies-et-pistes-cyclables





Petits fils
SERVICES AUX GRANDS-PARENTS

L'aide à domicile sur-mesure dans l'ARC

Réseau national d'aide à domicile
pour les personnes âgées



Aide à
l'autonomie



Aide à la vie
quotidienne



Compagnie et
vie sociale



Assistance
administrative

03 65 69 01 15

108 Rue Saint-Lazare
60200 Compiègne



petits-fils.com

RÉSIDENCE MÉDICALISÉE À COMPIÈGNE



RÉSIDENCE TIERS TEMPS

9 rue de Bouvines - 60200 Compiègne

Tél.: 03 59 28 83 24

www.tierstempscompiegne.com

Plusieurs formules d'accueil et d'accompagnement des seniors

- Situation au cœur de la ville
- Grand jardin en terrasse
- Équipe pluridisciplinaire
- Spécialistes en rééducation/réadaptation



Contactez notre résidence
pour en savoir plus.

Notre équipe est à votre disposition
pour vous renseigner.

Domus

www.domusvi.com

Credits photos : DR. V. Williet

Voulez-vous estimer, acheter ou vendre un bien immobilier ?

Avec + de 600 projets réalisés en 2021 et nos 40 collaborateurs,
bénéficiez de la synergie de 4 agences expérimentées.

- 📍 Compiègne
- 📍 Lacroix St-Ouen
- 📍 Ressons-sur-Matz
- 📍 Thourotte



CENTURY 21

Infinity

- DEPUIS 2002 -

www.century21.fr

graffiti.fr